

La Ferme
Saint-Justin



Conditions de vente - Gîte de randonnée "Eth Cluquet"

Article 1 : Conclusion du contrat

- La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire le contrat signé accompagné d'un acompte représentant 25% du montant total de la location.
- Le nombre de personnes accueillies est défini lors de la réservation et ne pourra être modifié que sur demande préalable

Article 2 : Annulation du contrat

Annulation avant arrivée dans les lieux :

- 100% de l'acompte remboursés 30 jours avant
- 50% de l'acompte remboursés 15 jours avant
- 25% de l'acompte remboursés 7 jours avant
- aucun remboursement si annulation < à 7 jours

Article 3 : Règlement du solde

- 7 jours avant l'arrivée dans les lieux pour les séjours de 3 nuits et plus
- à l'arrivée dans les lieux pour les séjours de 1 à 2 nuits
- Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire.

Article 4 : Etat des lieux

- **Individuels** : le propriétaire entretient les lieux régulièrement. Les utilisateurs doivent respecter les consignes d'utilisation portées à leur connaissance. La cohabitation dans le gîte doit se faire dans le respect de chacun .
- **Groupes** : en cas de réservation de la totalité du gîte par des groupes, le propriétaire procédera à un état des lieux .
- **Une caution** de 50€ /nuit sera demandée à l'entrée dans les lieux. Ce dépôt sera remboursé si aucune dégradation n'est constatée.
- **Nettoyage** : l'entretien des lieux est assuré par le(s) locataire(s) pendant le séjour et le nettoyage réalisé avant son départ.